

# UNIVERSITE D'AIX-MARSEILLE

## ARRETE PORTANT RECEVABILITE DES LISTES DE CANDIDATURES AU CONSEIL SCIENTIFIQUE N°2011/005

### ÉLECTIONS AU CONSEIL SCIENTIFIQUE DE L'UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE

**Le Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des Universités**

**Vu** le Code de l'Éducation.

**Vu** le décret n°85-59 du 18 janvier 1985 modifié fixant les conditions d'exercice du droit de suffrage, la composition des collèges électoraux et les modalités d'assimilation et d'équivalence de niveau pour la représentation des personnels et des étudiants aux conseils des établissements publics à caractère scientifique, culturel et professionnel ainsi que les modalités de recours contre les élections ;

**Vu** le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'université d'Aix-Marseille, et notamment son article 4 ;

**Vu** les statuts de l'université d'Aix-Marseille approuvés par l'Assemblée Constitutive Provisoire en sa séance du 14 octobre 2011 ;

**Vu** l'arrêté n°2011/001 en date du 20 octobre 2011 portant convocation des collèges électoraux pour les élections aux trois conseils de l'université d'Aix-Marseille;

**Arrête**

#### **Article 1<sup>er</sup> :**

Sont déclarées recevables pour les élections des représentants des personnels et des usagers au conseil scientifique de l'université d'Aix-Marseille, organisées les 28 et 29 novembre 2011, les listes de candidature suivantes :

Collège	Secteur	Nom de liste
A	ALLSH	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
A	ALLSH	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
A	ALLSH	Liste indépendante pour la liberté et la promotion de la recherche en arts, lettres, langues et sciences humaines
A	DSP	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
A	EG	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
A	EG	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
A	Santé	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
A	ST	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire

Collège	Secteur	Nom de liste
A	ST	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
A	Autres	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
A	Autres	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
B	DSP	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	ALLSH	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	ALLSH	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
B	EG	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	EG	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
B	Santé	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	ST	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	ST	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
B	Autres	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
B	Autres	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
C	ALLSH	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
C	ALLSH	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
C	DSP	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
C	DSP	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
C	EG	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
C	Santé	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
C	Santé	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
C	ST	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire

Collège	Secteur	Nom de liste
C	ST	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
C	Autres	L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
C	Autres	Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
D		L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
D		Pour l'Université d'Aix-Marseille : démocratie, partage des savoirs, service public
E		L'Université d'Aix-Marseille : pour un service public au rayonnement international ancré dans son territoire
E		CGT
E		UNSA
E		SGEN-CFDT
E		SNPREES-FO *
F		SGEN-CFDT *
F		UNSA
F		SNASUB-FSU
F		CGT
Usagers		La Cé: pour la valorisation de la recherche et du doctorat!
Usagers		UNEF ET ASSOCIATIONS ETUDIANTES
Usagers		MET : pour une recherche d'excellence à Aix Marseille Université
Usagers		INTERASSO *

\* Liste rectifiée par l'administration après constatation de la non recevabilité d'une candidature.


Les listes de candidatures sont annexées au présent arrêté.

## **Article 2 : Publication de l'arrêté**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux universitaires et les bureaux de vote et mis en ligne sur le site Internet du rectorat de l'académie d'Aix-Marseille et de chaque université.

Fait à Aix-en-Provence, le 17 NOV. 2011

Le Recteur de l'Académie d'Aix-Marseille,  
Chancelier des universités

  
Jean-Paul de GAUDEMAR